

République du Sénégal
Un Peuple – Un But – Une Foi

*Ministère des Infrastructures,
des Transports Terrestres
et du Désenclavement (MITTD)*



AGERROUTE SENEGAL
(Agence des Travaux et de Gestion des Routes)



**AVIS INTERNATIONAL A MANIFESTATION D'INTERET
POUR LA SELECTION DE CONSULTANTS POUR LA SUPERVISION
DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE L'AUTOROUTE DAKAR –
TIVAOUANE – SAINT LOUIS / SECTION 2 : MEKHE – SAINT LOUIS
(120 KM) - LOT 2 : GUEOUL - LOUGA (ENVIRON 15 KM)**

1. Le présent appel public à manifestation d'intérêt fait suite à l'Avis général de Passation des Marchés paru dans le journal « L'AS » du 20 décembre 2021.
2. La République du Sénégal a sollicité du Fonds OPEP pour le Développement International des fonds, afin de financer les **travaux de construction de l'autoroute Dakar – Tivaouane – Saint Louis Section 2 : Mékhé – Saint Louis (120 km) - lot 2 : Guéoul - Louga (environ 15 km)**. L'Agence des Travaux et de Gestion des Routes (AGERROUTE) Sénégal agissant au nom et pour le compte du Ministère des Infrastructures, des Transports Terrestres et du Désenclavement a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du marché de services (prestations intellectuelles) relatif à la sélection d'un Consultant pour la supervision des travaux indiqués ci-dessus.
3. Les services comprennent le contrôle et la surveillance des travaux d'une autoroute en 2x2 voies entre Guéoul et Louga sur un linéaire de 15 km pour une durée prévisionnelle de 20 mois. Les principales activités du Consultant consisteront au suivi des études d'exécution, à la vérification de l'ensemble des plans et documents d'exécution transmis par l'entreprise, à l'inspection technique et au contrôle de la qualité des matériaux et des travaux, à la supervision des travaux à réaliser par l'Entreprise et aux vérifications des quantités exécutées et à la réception provisoire des travaux.
Le Consultant qui sera un cabinet (bureau d'études) devra posséder une large expérience dans la gestion de projets routiers complexes et une parfaite connaissance des pratiques de supervision de projets d'autoroutes. Le besoin en Homme/mois est estimé à 214.
4. L'AGERROUTE Sénégal invite les candidats éligibles et intéressés à manifester leur intérêt pour les services décrits ci-dessus, en fournissant les informations suivantes :
 - i. Les domaines d'intervention ainsi que les années d'expériences du Candidat ;

- ii. Les qualifications dans le domaine des prestations ci-dessus et notamment les références concernant l'exécution de contrats analogues et d'envergures équivalentes ;
- iii. Les capacités techniques et de gestion du Candidat ;
- iv. Les références des clients bénéficiaires des prestations décrites.

Les candidats peuvent s'associer pour renforcer leurs compétences respectives.

5. Une liste restreinte de groupements de bureaux d'études ou de firme(s) présentant au mieux les aptitudes requises pour exécuter les prestations sera établie à l'issue de cet appel public à manifestation d'intérêt. Ces candidats présélectionnés seront ensuite invités à présenter leurs propositions techniques et financières et un candidat sera sélectionné selon la méthode « de sélection sur la base de la qualité technique et du montant de la proposition (sélection qualité-coût) ». Les Consultants seront présélectionnés selon les règles et procédures du Fonds OPEP et du Décret 2014-1212 du 22 septembre 2014 portant Code des Marchés publics du Sénégal.

La présélection se fera sur la base de la grille d'évaluation des critères ci-après :

CRITERES	NOTES
<p>1. Nature des activités du candidat et relation avec le domaine des prestations</p> <p>L'évaluation de ce critère se fera au regard des domaines d'intervention du Cabinet tels que la réalisation d'études APD et d'exécution, le suivi administratif et financier de l'exécution de travaux ainsi que le contrôle de la qualité de travaux.</p>	10
<p>2. Nombre d'années d'expérience</p> <ul style="list-style-type: none"> - < 5 ans - > 5 ans 	05 0 point 5 points
<p>3. Qualifications du candidat dans le domaine des prestations durant les 10 dernières années à compter de 2012 (joindre les documents justificatifs)</p> <p>L'évaluation de ce critère se fera selon l'appréciation des services fournis dans le cadre de missions de contrôle et de surveillance de travaux de construction de routes <u>neuves</u> (routes revêtues de linéaire supérieur à 20 km ou autoroutes d'au moins 10 km) dont : 4 projets d'autoroutes soit 7,5 points par mission d'autoroute et 4 projets de routes revêtues soit 5 points par mission de route.</p>	50
<p>4. Organisation technique et managériale du cabinet</p> <ul style="list-style-type: none"> - Note de présentation du cabinet : 2 points - Organisation du cabinet : 5 points - Définition des postes : 3 points 	10

<p>5. Qualifications générales et personnel professionnel <u>permanent</u></p> <p>Ce personnel listé à titre indicatif doit comporter au minimum les qualifications et compétences suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Ingénieur en Génie Civil, spécialisé en route, noté sur 7 points ; 2 ingénieurs : 3 points ; 3 ingénieurs : 5 points ; plus de 3 ingénieurs : 7 points ▪ Ingénieur en Génie Civil, spécialisé en ouvrages d’art, noté sur 6 points ; 2 ingénieurs : 3 points ; 3 ingénieurs : 5 points ; plus de 3 ingénieurs : 6 points ▪ Ingénieur en Génie Civil, spécialisé en géotechnique, noté sur 6 points 2 ingénieurs : 3 points ; 3 ingénieurs : 5 points ; plus de 3 ingénieurs : 6 points ▪ Ingénieur topographe ou Géomètre, noté sur 6 points 1 ingénieur : 3 points ; 2 ingénieurs : 5 points ; plus de 2 ingénieurs : 6 points 	<p>25</p>
--	------------------

6. Le nombre minimum de points requis est de **quatre-vingts (80)**.

Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires, à l’adresse mentionnée ci-dessous, du lundi au vendredi et aux heures suivantes : **9 H 00 à 17 H** et auprès de : rndour@ageroute.sn ou bmmbow@ageroute.sn ou bba@ageroute.sn.

7. Les dossiers de candidatures doivent être déposés au secrétariat de la Cellule de Passation des Marchés de l’AGEROUTE SENEGAL, sis à l’adresse ci-dessous au plus tard le **13 octobre 2022 à 11 heures 30 minutes précises (GMT)** :

L’adresse dont il est fait mention est : **AGEROUTE SENEGAL sise à la Rue F x David DIOP à Fann Résidence Dakar Sénégal.**
BP : 25 242 Dakar-Fann. Tel : (221) 33 869 07 51 Fax : (221) 33 869 07 51

La langue de travail sera le français.

Il est à noter que l’intérêt manifesté par un bureau d’études ou une firme, n’implique aucune obligation de la part de l’AGEROUTE Sénégal de l’inclure sur la liste restreinte.

Le Directeur Général

Ibrahima NDIAYE